

COMMUNIQUÉ

La troisième Assemblée générale de la Plateforme africaine de l'Apiculture, la Production de miel,

La Santé des Abeilles et les services de Pollinisation

LES CONCLUSIONS DE LA RÉUNION, DÉCISIONS, RECOMMANDATIONS ET MESURES À PRENDRE

Du 21 au 23 septembre 2016, Conférence de Kigali et Village d'exposition, Kigali, Rwanda

I- Contexte

La troisième Assemblée générale de la Plateforme africaine d'Apiculture (AAP) sur la production de miel, la Santé des Abeilles et les Services de Pollinisation, s'est tenue du 21 au 23 septembre 2016 lors de la Conférence et du Village d'exposition de Kigali à Kigali au Rwanda. Le thème de l'Assemblée générale était « Promouvoir le commerce inter et intra régional du miel et des autres produits de la ruche en Afrique ». Ce thème est en adéquation avec la Déclaration de Malabo sur la transformation agricole laquelle vise à tripler le commerce intra-africain comme moyen de lutter contre l'insécurité alimentaire et le chômage des jeunes, d'accroître les revenus ainsi que la croissance économique.

la Plateforme africaine d'Apiculture (AAP) est l'instance faitière des plateformes multi-acteurs (MSP) du continent: facilité par l'Union africaine Bureau interafricain pour les ressources animales (UA-BIRA), qui est chargé d'assurer le leadership dans le développement des ressources animales en Afrique, l'AAP s'appuie donc sur le pouvoir de convocation de l'Union africaine pour regrouper les acteurs clés du secteur public c'est-à-dire, les États membres de l'UA et les Communautés économiques régionales (CER) dans un même forum avec le secteur privé, les associations d'apiculteurs, les organisations non gouvernementales ainsi que du milieu universitaire et de la recherche parmi bien d'autres. Ce qui confère la légitimité, crée un effet de levier sans précédent et donne un mandat fort à la plateforme afin de formuler des questions de fond dans son programme. Notamment, la prise de décision, la réforme des

politiques et le plaidoyer. Les principaux objectifs de ladite plateforme sont de : faciliter la collaboration entre les parties prenantes, le plaider pour un cadre politique favorable pour le secteur et pour l'augmentation des investissements publics et privés, de promouvoir le partage des connaissances, le renforcement des capacités et des partenariats.

L'Assemblée générale, qui est le forum principal de l'AAP, rassemble tous les membres et les caucus respectifs de la plateforme et forme la plus haute instance de discussions/ de débat et où les décisions clés sont prises et les actions coordonnées pour leur mise en œuvre convenues entre tous les acteurs du secteur.

La 3^e Assemblée générale de l'AAP a été conjointement organisée avec l'ApiExpo Africa 2016, une initiative du secteur privé sous la houlette d'ApiTrade Africa qui se réunissait sous le thème « Conduire la transformation socio-économique en Afrique : le rôle de l'Apiculture Commercial ».

Le Gouvernement de la République du Rwanda a accueilli les deux événements au même endroit offrant une occasion inouïe pour l'interaction entraînant ainsi une plus grande concertation entre les acteurs du secteur public et privé.

L'Assemblée générale a réuni quatre-vingt-six (96) délégués en provenance de trente-neuf (39) pays sur les cinquante-quatre États membres que compte l'Union africaine: l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Djibouti, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Gabon, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Kenya, le Lesotho, la Libye, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, la Namibie, le Niger, le Nigéria, le Rwanda, Sao Tomé, le Sénégal, les Seychelles, le Sud-Soudan, le Swaziland, la Tanzanie, le Togo, la Tunisie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

Quatre (04) communautés économiques régionales y ont également pris part : la CEDEAO, la CAN-SADC, le COMESA et l'UMA.

Le but et les objectifs de la réunion

La 3^{ème} Assemblée générale de la Plateforme africaine d'Apiculture a été convoquée afin de donner à ses membres la possibilité de discuter sur les activités de la plateforme en mettant l'accent sur comment promouvoir le développement du commerce intra et inter régional du miel et des autres produits de la ruche en Afrique. Les objectifs spécifiques de la réunion étaient les suivants :

- Identification des opportunités, les défis et les contraintes liés au commerce inter et intra-africain du miel et des autres produits de la ruche ;
- Identification des options en vue de promouvoir le commerce inter et intra-africain du miel et des autres produits de la ruche
- Accord sur les actions prioritaires en avant comme moyen pour le commerce intra et inter régional de miel et d'autres produits de la ruche
- Accord sur les priorités pour l'élaboration d'un processus de normalisation et de certification africaine pour le miel d'Afrique, d'autres produits de la ruche et les services de pollinisation
- Validation du projet de directives pour minimiser les impacts potentiels des pesticides sur la santé des pollinisateurs
- Validation du projet de directives pour l'établissement des plates-formes nationales apicoles
- Délibération sur le rapport du Comité exécutif sur la mise en œuvre des décisions de l'AAP

II. LA RÉUNION

La cérémonie d'Ouverture

L'allocation de bienvenue et des messages d'encouragement ont été prononcés par le Chef de l'Unité de la section de production Animale de l'UA-BIRA, le Président de l'AAP, le Président d'ApiTrade, le représentant de l'Union européenne, le chef de mission du Conseil Phytosanitaire Interafricain (CPI) et le Secrétaire général de l'ARSO. Le discours de bienvenue a été prononcé par le Directeur de l'UA-BIRA, la réunion a été officiellement ouverte par le

Directeur des Services vétérinaires du MINAGRI du Rwanda, qui représentait le ministre de l'Agriculture.

Tous les orateurs ont fait écho de la possibilité qu'offre l'événement conjoint pour une plus grande collaboration entre le secteur privé initiateur de l'ApiExpo Africa, et l'AAP qui réunit les États membres de l'Union africaine et toutes les autres parties prenantes sur une même table. Le représentant de l'UE a souligné l'importance des objectifs du projet de la Santé des abeilles qui visent à faciliter la plus grande collaboration et le partenariat, le partage des leçons apprises et des meilleures pratiques, la création d'un cadre favorable des politiques et le renforcement des capacités, et la promotion des partenariats nécessaires pour plaider en faveur d'un plus grand investissement dans le secteur de l'apiculture. L'UE a accordé une prolongation sans financement additif pour le projet Bee santé pour compléter les activités en cours.

Le propos liminaire sur le statut, les défis et opportunités pour le marketing et le commerce du miel dans le cadre de la Déclaration de Malabo, a souligné le fait que bien qu'il y ait un grand potentiel, l'Afrique demeure un importateur net de miel. La nécessité d'adopter une approche focalisée sur la chaîne de valeur permet aux différents acteurs de se spécialiser, y compris l'approvisionnement en intrants, la transformation collective, le marketing, l'image de marque et la distribution des produits, l'amélioration et la facilitation à savoir : l'extension, l'accès à l'information et à la formation a été recommandé. D'importantes opportunités ont été mises en évidence notamment la demande non satisfaite en raison de la croissance rapide des populations de la classe moyenne et urbaine, l'augmentation de la demande pour la nourriture et les produits de santé, les zones agro-écologiques divers, la capacité de l'Afrique à produire des miels de niche organiques etc...

Recommandations :

- Le commerce intra-africain a le potentiel d'apporter des solutions aux deux questions que sont la transformation économique et sociale, y compris la sécurité alimentaire, la malnutrition, l'amélioration des moyens de subsistance et les moyens de subsistance alternatifs, le chômage des jeunes ainsi que l'augmentation des revenus

- La promotion du commerce intra-africain devrait être fondée sur la connaissance de la valeur de nos produits et les possibilités d'intégration régionale que créent les marchés plus vastes et non pas des réactions à l'insécurité et les incertitudes mondiales
- L'Afrique devrait s'inspirer du « modèle de maturité » mis en œuvre en Asie et en Amérique du Sud où le commerce intra régional entraîne le développement de la compétitivité qui crée la capacité d'accéder aux marchés mondiaux
- Les bénéfices de la mise en œuvre des « outils » des échanges intra régionaux, tels que la construction des infrastructures et la suppression des obstacles non tarifaires doivent être jumelés pour aborder le « logiciel » au centre de l'opérationnalisation des zones de libre échange à savoir, les capacités, la compréhension formelle et informelle des secteurs, la facilitation financière, une plus grande implication du secteur privé dans la politique et les réformes réglementaires
- L'avantage que tout État membre tirera de l'AAP dépend de sa volonté d'implémenter les décisions et les recommandations de ladite plateforme au niveau des pays
- La question de la durabilité de l'AAP doit être abordée de toute urgence.

Session 2 : Politique régionale et cadres réglementaires pour le renforcement du commerce intra africain du miel et des autres produits de la ruche

Trois communautés économiques régionales ont fait des exposés :

L'UMA participait à l'APP pour la première fois:

. Il a présenté l'Organisation Professionnelle de l'Union du Maghreb Arabe d'Apiculture (née le 18 octobre 2012 à Ifrane, Maroc) qui aura pour mission de défendre les intérêts de ses membres à l'international mais également de renforcer leur coopération au niveau régional et la réhabilitation et la protection de son patrimoine apicole national et régional.

Néanmoins, le secteur de l'apiculture est principalement considéré comme un secteur peu rentable, un secteur à faible investissement caractérisé par le vieillissement des agriculteurs avec un faible niveau d'éducation. La capacité du secteur est limitée par des insuffisances dans la recherche, la vulgarisation et le cadre institutionnel.

La CEEAC a souligné le fait que, bien que les États membres soient arrivés au stade d'établissement d'une zone de libre-échange, seul le Gabon la met véritablement en œuvre.

Les États membres ont tous ratifié le texte de création, mais tardent à faciliter sa mise en œuvre avec peu d'échanges entre ceux-ci. Il y a des déficits d'infrastructure et les procédures de douane ne sont pas adaptées pour faciliter la circulation des personnes et des biens. Les recommandations comprennent la nécessité d'accélérer l'harmonisation de la CEEAC et de la CEMAC aux instruments de politique commerciale notamment l'accord conclu en Octobre 2015. La mise sur pied d'un mécanisme est nécessaire pour le financement commun.

Le COMESA a souligné l'importance du miel lequel est classé parmi les dix principaux produits faisant office d'échanges intra régional. L'on s'attend à ce que la production et le commerce du miel croissent. Il est donc nécessaire de faire pression sur les parties prenantes pour promouvoir son commerce. Actuellement, elle compte les principaux producteurs de miel en Afrique, mais n'exporte seulement que 2,74% au niveau mondial. En outre, son faible accent sur les autres produits de la ruche, à savoir, le niveau très élevé des déchets et le caractère sous-développé de l'industrie malgré les investissements croissants dans le cosmétique, les produits pharmaceutiques et bien d'autres industries qui utilisent les produits de la ruche. Le COMESA vise à être une zone de commerce et d'investissement unique en 2015 et a fait des progrès dans l'atteinte de cet objectif. Il a mis au point une procédure douanière simplifiée qui facilite et suit le commerce informel en accordant un droit passage aux commerçants informels aux niveaux des frontières avec des marchandises d'une valeur inférieure à \$ 1000 également en place des mécanismes pour la délivrance de certificats d'origine et du traitement des litiges. Les principaux défis pour la promotion du commerce intra régional à faibles capacités techniques, une politique de contrainte et un environnement financier et une importation importante, une absence de systèmes de normalisation et la gestion de la qualité.

Les délibérations en plénières / Recommandations:

- Un accord-cadre est nécessaire pour le secteur de l'apiculture, l'éloignant du secteur « des pauvres », d'articuler un cadre qui met en évidence son potentiel de fond et de la contribution aux objectifs de développement de l'Afrique

- L'Apiculture doit gagner en considération et être soutenu comme moyens de subsistance alternatifs, en particulier face aux changements et à la variabilité climatique. L'approche de lutte contre le changement climatique devrait être holistique
- Des données plus crédibles sont nécessaires pour soutenir les processus politiques et la prise de décision : ARIS devrait être exploité pleinement dans le secteur de l'apiculture, un processus qui a besoin de la collaboration entre les États membres et l'UA-BIRA. Le commerce informel est prédominant et les données disponibles se rapporte au secteur formel : comment peut-on rectifier cette anomalie dans les données ? Les services de pollinisation doivent également être quantifiés...
- D'énormes efforts ont été fournis pour éliminer les tarifs douaniers qui représentaient la contrainte importante dans le développement du commerce intra-africain. Cependant, sans des investissements similaires pour renforcer la capacité de production et de la productivité, cela s'apparente à une opportunité inexploitée.
- Les efforts visant à accroître le commerce intra-africain se sont, dans leur majorité, éloignés du secteur public. Pourtant la mise en œuvre des protocoles convenus exige les initiatives du secteur privé. Une plus grande intégration et le développement du secteur privé est nécessaire pour stimuler le commerce intra-africain.
- La centralisation/collectivité des efforts pourrait accroître les avantages du commerce intra-régional pour les apiculteurs en dépit des graves risques sanitaires liés à la propagation des maladies et des ravageurs à cet effet de bonnes pratiques agricoles doivent être mises sur pied et propagées.
- Il est nécessaire que les plateformes faîtières apicoles nationales mettent en œuvre les décisions et recommandations de l'APP soient renforcée
- Les documents doivent être en anglais et en français afin qu'ils soient accessibles à toutes les parties prenantes de l'AAP
- Il faut une plus grande attention sur le plaidoyer et le lobbying pour mettre le secteur à l'agenda public et d'élever les questions du secteur

Session 3 : Réalisations et défis des États membres dans la mise en œuvre des cadres régionaux et nationaux pour stimuler le commerce intra-africain

L'analyse d'un document de la CNUCED a montré que le miel, avec le sucre et la mélasse constituent les produits agricoles ayant le taux le plus élevé d'importation. Le commerce intra régional du miel devrait croître au vu de la prolifération des problèmes de santé liés aux maladies non transmissibles.

Neuf ont exposé :

Le Rwanda : Bien que des réalisations importantes ont eu lieu notamment dans le développement des infrastructures, le développement des politiques permettant, un laboratoire d'assurance de la qualité, mise en place d'un plan de surveillance des résidus qui donne accès aux marchés de l'UE, l'amélioration de la formation, la recherche sur les maladies des abeilles, seule la moitié des apiculteurs sont actifs, et l'envergure des exportations vers l'UE est négligeable. Les lacunes qui minent l'activité incluent des contraintes d'approvisionnement en intrants, la transformation, l'emballage, la compréhension du marché et le manque de données et d'information.

L'Éthiopie possède un important secteur d'apiculture avec 1,8 million de petits apiculteurs et plus de 10 millions de ruches avec un énorme potentiel de production dépassant les 500.000 tonnes de miel et de 50.000 tonnes de cire. La production actuelle se situe à environ 50000 tons pour le miel et 5000 tons pour la cire respectivement. Seulement 32% exporté dans le monde, ce qui indique un grand commerce informel en particulier au Soudan et en Somalie. Il y a un environnement politique favorable, et les jeunes sont aussi impliqués. Cependant, il y a un faible développement du produit, la vulgarisation ou le plaidoyer sur les normes, et le déficit de compréhension des avantages du commerce intra-africain.

La Tanzanie a des politiques d'apiculture pour soutenir le secteur notamment le renforcement du rôle du secteur privé, une plus grande sensibilisation du public sur les avantages du secteur et facilite la formation des groupes et des centres de collecte. Le pays a également favorisé

l'adoption de nouvelles technologies et la formation ainsi que la recherche pour les diplômés du deuxième et du troisième cycle. Les défis demeurent notamment la non-quantification du commerce informel, une plus grande orientation vers les marchés mondiaux, et un faible développement des compétences sur le marché.

Le Cameroun exporte annuellement 400 MT quoiqu'en grande partie de manière éparpillée dans le monde, avec beaucoup moins d'exportation vers les marchés régionaux. La promotion du commerce intra régional est une priorité dans la politique d'intégration sous régionale, mais, en réalité, le pays reste mal intégré en termes de flux commerciaux intra-communautaires. Le secteur de l'apiculture a du potentiel, cependant, il fait face à l'infrastructure, l'harmonisation des politiques, la conversion des devises, les limites douanières et fiscales, l'insécurité et l'information sur le marché. Ceci peut être surmonté grâce à l'harmonisation, l'adoption et la mise en œuvre d'une politique commune sur la gestion de l'apiculture, la mise en place des mesures d'incitations fiscales et la facilitation des procédures douanières sur les produits et les intrants des abeilles ainsi que le renforcement des capacités locales dans l'apiculture par l'éducation et la sensibilisation.

L'Égypte a une longue tradition d'apiculture et a développé une norme pour le miel depuis 1958, puis modifiée en 1987. Le pays regorge d'un certain nombre d'installations, y compris les laboratoires. Il cherche à développer une nouvelle loi afin de réglementer l'industrie, établir une base de données des acteurs, améliorer la recherche, attirer l'attention sur les produits et la santé des abeilles ainsi que se transformer en un marché terminal dans l'optique d'approvisionner les marchés arabes et africains et créer des emplois.

Le Zimbabwe : a profité de nombreux avantages du projet de santé des abeilles étant de l'AAP qui se veut d'améliorer le commerce intra régional, y compris le renforcement des capacités / formation sur la santé des abeilles et des techniques améliorées pour le traitement du miel, et la création de la Plate-forme nationale Apiculture. Le Zimbabwe a tenu une conférence sur la santé des abeilles et la Pollinisation. Les procédures d'utilisation normalisées / lignes directrices du secteur sont en cours d'élaboration et un programme de surveillance est en cours de création. Il y a un certain nombre de contraintes, y compris l'état d'esprit de

subsistance, les prix constrictifs, le coût élevé des tests résiduels, des lacunes dans la notification et le contrôle des maladies, et une mauvaise coordination au sein de la région de la SADC. Il existe des recommandations pour établir un code de pratique, d'améliorer l'application, de développer une base de données d'acteurs, d'améliorer l'extension et l'accès à l'information et de la connaissance et l'harmonisation des cadres politiques et réglementaires avec les pays voisins dans la région

Le Nigéria a ratifié divers accords commerciaux régionaux, le Plan d'action de Lagos, le Traité d'Abuja, mais pas investi des efforts de fond dans la promotion du commerce intra régional. Les défis sont celles liées aux contraintes d'approvisionnement, la participation limitée du secteur privé dans l'intégration, les politiques peu claires, des infrastructures et le problème des devises, faible régulation des différends, la base d'exportation étroite entre autres. Une recommandation clé était d'adopter une approche basée sur la promotion du secteur privé.

La Tunisie a mis au point des politiques de l'apiculture, et a ratifié des accords régionaux pour promouvoir le secteur, y compris des infrastructures de qualité. Le rôle du secteur privé a été amélioré, il existe une capacité technique modeste due à l'éducation dans l'apiculture, l'adoption de nouvelles technologies et innovations et l'existence d'associations ainsi des centres de collecte. Cependant, il n'y a pas les exportations vers la région dans les dernières années, il y a une interdiction actuelle sur les importations et les exportations, sauf avec l'Égypte. Il est nécessaire de sensibiliser l'opinion sur les avantages du commerce intra-africain, et d'instituer des mécanismes pour mettre en œuvre le contrôle de la qualité aux niveaux des frontières.

Session 4: Expériences et leçons d'ApiTrade Africa, une initiative de promotion du commerce au sein du Continent

Apitrade Africa a fait une présentation pour mettre en évidence son mandat, une initiative continentale du secteur privé mené, initiative à but non lucratif pour le développement du marché, la promotion des investissements, le lobbying et le plaidoyer, l'influence des

politiques, la facilitation des expositions d'ApiExpo et les spectacles nationaux pour les produits apicoles.

ApiTrade Africa a souligné l'importance de l'approfondissement de la relation entre le projet santé des abeilles de l'UA-BIRA et l'AAP, y compris la nécessité d'un soutien dédié à l'UA-BIRA et l'approbation des CER et de l'endossement d'ApiExpo par l'APP pour l'investissement et la promotion du commerce. ApiTrade a également recommandé que l'AAP devrait élargir son mandat au-delà du continent pour influencer les programmes mondiaux liés au développement de l'apiculture.

Les délibérations en Plénières / Recommandations

- ApiTrade devrait inclure plus pays d'Afrique francophone dans son recrutement de membres
- La diversification des expositions d'ApiExpo pour inclure tous les aspects de l'apiculture ainsi que les catégories et les niveaux d'exposition plus définis.
- Les Expositions devraient aller au-delà de la production / le miel et le traitement de la cire à tous les aspects de la chaîne de valeur de tels que les produits d'assurance, éducation / universitaires, de recherche,
- Une meilleure facilitation et de soutien logistique pour veiller à ce que les exposants d'autres pays soient en mesure d'apporter leurs marchandises (produits et services) pour participer aux foires d'ApiExpo
- Une bonne implantation et plus d'accessibilité à la foire ApiExpo pour attirer les exposants en général et promouvoir leur participation
- Capacitation des exposants de telle sorte que ce qui est présenté soit en adéquation avec les meilleures pratiques

Analyse des forces et des faiblesses, des opportunités et des menaces sur la capacité de l'Afrique à accroître le commerce intra et inter régional du miel et des autres produits de la ruche : Priorités

L'analyse a été faite par quatre groupes : l'Afrique orientale et australe avec le COMESA, la CEA et la SADC ; l'Afrique du Nord (UMA), l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Afrique centrale (CEEAC). Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces sont capturés dans le rapport principal. Autre que l'UMA, la plupart de l'entrée offerte par le groupe différent porté un seul des sept groupes du Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain à savoir, la capacité de production. D'autres groupes identifiés dans le cadre de la décision de l'Union africaine 2012 pour établir une continentale africaine Zone de libre-échange pan comprennent la politique commerciale, la facilitation du commerce, les infrastructures liées au commerce, le financement du commerce, l'information commerciale et l'intégration des marchés des facteurs. Cela met en évidence la nécessité d'une capacité accrue et de sensibilisation sur les perspectives du commerce intra-africain à travers les régions.

Priorités des groupes de travail du COMESA, de l'EAC et de la SADC : l'accent mis sur les actions prioritaires met en évidence la nécessité d'un soutien accru des gouvernements, y compris des politiques sur la surveillance des pesticides et des maladies, l'investissement dans la normalisation de la qualité, la collecte des informations, le renforcement des capacités et la réglementation sur l'utilisation sans discernement des pesticides

Priorités des groupes de travail de l'UMA ont identifiés la nécessité d'une recherche plus stratégique et l'extension, l'amélioration de la participation du secteur privé, l'amélioration des infrastructures de qualité, l'harmonisation des réglementations, et la nécessité dans la mise en place d'un laboratoire de référence pour l'analyse et les maladies produits de gestion

Priorités des groupes de travail de l'UEMOA ont identifiés la nécessité d'une harmonisation des politiques et cadres réglementaires pour renforcer le commerce intra africain ; et les interventions visant à améliorer la compétitivité

Priorités des groupes de travail de la CEEAC ont mis l'accent sur la nécessité d'établir un cadre réglementaire régional harmonisé comme la principale priorité.

Session 5 : Normes de qualité sécuritaire du Miel et des produits de la ruche

L'Organisation africaine de normalisation (en anglais ARSO) a exposé sur le processus d'élaboration d'une norme africaine harmonisée et applicable pour le miel, les autres produits de la ruche et des services de pollinisation. Une présentation de fond pour souligner l'importance de la normalisation et sa contribution au PIB en termes de création d'emplois et sa valeur économique. En raison du problème de la faible capacité de mettre en œuvre des normes au niveau de la production : 68% des rejets de produits agricoles des pays importateurs proviennent de mauvaises pratiques agricoles.

Bien que la norme d'implémentation soit la clé, le système de conformité au niveau transfrontalier / intra et inter-régionale ainsi que l'évaluation et la reconnaissance mutuelle le sont aussi.

En raison du chevauchement entre certaines CER, le manque d'harmonisation ainsi que l'inadéquation entre les systèmes de conformité présentent une situation complexe. Actuellement, seuls 16 des 54 États membres sont membres de l'ARSO, tous les pays devraient être membres de l'ARSO en 2017. L'année est déclarée Année Africaine des infrastructures et de la qualité.

ARSO a décrit le processus de normalisation, proposé une feuille de route ainsi que les pays candidats membres de l'équipe technique de normalisation qui serait présidée par la Tanzanie. Ceci s'est suivi d'une session de groupe de travail où les participants ont identifié les normes prioritaires à développer dans un processus de 13-14 mois, les besoins en capacité et les services techniques attendus.

Les délibérations en Plénières / Recommandations

- Les autres États membres qui voudraient faire partie du processus d'élaboration d'une norme apicole peuvent soumettre une demande d'adhésion à l'équipe technique : mais cela est mieux au début du processus
- Le secteur privé et les apiculteurs doivent être impliqués dans le processus au niveau des pays pour élaborer la norme et s'assurer qu'elle est pertinente et réalisable

- Le « modèle de maturité » devrait être promu en commençant par la conformité avec quelques indicateurs et la progression à un niveau supérieur dans un processus d'amélioration
- Un portail Internet Africain pour faciliter le commerce intra-africain existe, mais seulement il n'y a que la Swaziland qui a téléchargé les informations sur le miel : il est nécessaire de demander aux pays d'y télécharger les informations importantes et de le tenir à jour
- Les matériaux de sensibilisation, dans les langues locales sont nécessaires pour simplifier la compréhension des normes

Session 6: Validation et feuille de route

Deux projets de feuilles de route ont été présentés pour validation aux participants lors de l'Assemblée générale :

- Le projet de document de directives sur comment minimiser les impacts potentiels des pesticides sur la santé des pollinisateurs
- Les orientations pour la création ou le renforcement des plateformes nationales apicoles.

Les participants doivent faire leur propositions et remarques sur les deux documents d'orientations qui seront ensuite soumis à la réunion ministérielle en Décembre 2016.

Une mise à jour a été faite sur la mise en place des plateformes nationales apicoles permanentes, avec 12 pays couverts, et 13 prévu pour le reste de 2016. Les États membres restants seraient couverts en 2017.

III. LES PRINCIPALES CONCLUSION DE LA RÉUNION

1. Une meilleure compréhension de l'état, les contraintes, le renforcement, les opportunités et les menaces sur le commerce intra et inter régional en Afrique aux niveaux des États membres et régional
2. Les possibilités de collaboration et de synergie entre l'UA-BIRA et CER ainsi qu'avec ApiTrade et ApiExpo Africa ont été identifiés
3. La priorité d'action pour l'expansion du commerce intra et inter régional dans le miel et d'autres produits de la ruche ont été identifiés au niveau régional
4. Les participants se sont familiarisés avec le travail de l'ARSO et le processus de développement d'une norme africaine
5. Un processus a été entrepris afin de déterminer les normes apicoles qui méritent une attention prioritaire dans le processus dirigé par l'ARSO de développer une norme africaine harmonisée pour le secteur de l'apiculture
6. Le projet de document de directives pour minimiser les impacts potentiels des pesticides sur la santé des pollinisateurs ont été présentés pour validation
7. Le projet d'orientation dans la création ou le renforcement des plates-formes nationales apicoles a été présenté pour validation
8. Le rapport du Comité exécutif sur la mise en œuvre des décisions de l'AAP a été présenté et discuté et la voie suite convenue

IV. LES CONCLUSIONS DE LA RÉUNION, DÉCISIONS, RECOMMANDATIONS ET MESURES À PRENDRE

1. **Une plus grande collaboration et une synergie entre le gouvernement et le secteur privé** ont mené des initiatives au niveau régional et continental : en s'appuyant sur différents mandats des institutions de l'Union africaine (UA-BIRA, IAPSC et l'ARSO) et le secteur privé a mené des initiatives telles que ApiTrade / ApiExpo

2. **L'AAP a reconnu ApiExpo Afrique comme étant l'investissement et l'événement phare de promotion du commerce pour le continent et donc l'AAP travaillera en collaboration avec ApiTrade pour s'assurer des expositions utiles et attrayantes.**
3. **L'UA-BIRA va fournir son soutien à ApiTrade** comme une initiative continentale du secteur privé pour promouvoir le commerce et l'investissement et en particulier pour améliorer la participation du secteur privé dans la promotion du commerce intra-africain, dans l'enceinte du Projet Santé des Abeilles
4. **La Promotion du commerce intra-africain devrait être fondée sur la connaissance de la valeur des produits africains et les possibilités ainsi que les avantages.** À cet effet les données et les informations sur les décisions prises seront archivées sous ARIS et un portail de commerce devrait être l'investissement prioritaire
5. **Plaidoyer pour un développement plus axé sur l'approche de promotion du commerce intra-africain :** qui relie les initiatives visant la sécurité alimentaire, la malnutrition, l'amélioration des moyens de subsistance, la création des moyens de subsistance alternatifs, l'emploi des jeunes et l'augmentation des revenus
6. **La normalisation devrait s'appuyer sur le modèle de maturité** qui permet le développement de la compétitivité aux niveaux national et régional ainsi que l'augmentation de la capacité afin de d'affronter la concurrence mondiale
7. **Il est nécessaire de mettre en place des laboratoires régionaux de référence dans les régions de l'Afrique du Sud et du Nord pour faciliter le commerce intra-africain**
8. **Les États membres africains doivent s'engager à une plus grande implication et participation aux processus de normalisation et de réglage pour s'assurer que les spécificités du continent sont prises en comptes dans les agendas des instances régionales, continentales et mondiales**
9. **Un lobbying stratégique et une stratégie de plaidoyer pour accroître la sensibilisation des opportunités pour le commerce intra-africain et pour l'investissement ainsi que le soutien du secteur**
10. **Opportunité importante pour l'échange d'idées, d'expériences, d'informations et de connaissances entre les CER et les régions en raison des différences inhérentes au**

développement du secteur de l'apiculture et en particulier en ce qui concerne les initiatives liées au commerce intra-africain

- 11. L'UA-BIRA devra accélérer le processus d'établissement et ou de renforcement des plateformes nationales apicoles avec le soutien continu des États membres qui ont entrepris le processus**
- 12. L'AAP devra élaborer un plan de développement durable ainsi qu'un plan de communication et de visibilité**

V. CONSENSUS SUR LES PROCHAINES ÉTAPES

1. Le Communiqué relu et diffusé le 28 Septembre 2016, avec les commentaires des participants à la réunion avant la fin de la journée du 30 Septembre 2016.
2. Le rapport de la réunion distribué au plus tard le 14 octobre 2016.
3. À travers un processus de vote ouvert, les participants ont proposé la Tunisie pour la prochaine Assemblée générale qui aura lieu en 2017.
4. Le premier appel de résumés pour le 2e Symposium sur la production de miel, la santé des abeilles et des services de pollinisation sera bientôt lancé. Tous les participants ont été invités à soumettre des résumés appropriés.

VI. SESSION DE CLÔTURE

Dr Simplicie Nouala, chef de la production animale a fait des remarques de clôture soulignant le fait que L'AAP devrait fortement soutenir ApiTrade Afrique et donc faire une apparition forte pendant Apimondia. Il a remercié le gouvernement du Rwanda, et en particulier le ministre pour avoir accueilli l'AAP et fournir le lieu de réunion et le Directeur des Services vétérinaires pour avoir Présidé la réunion.

La réunion a été officiellement clôturée par le Directeur de l'UA-BIRA Prof. Ahmed Elsalwaly qui a souligné le fait que la durabilité de l'AAP est une question importante qui doit être adressée par les membres de l'AAP, les États membres de l'Union africaine et les CER. Il a remercié les participants pour leur engagement actif, le peuple et le gouvernement du Rwanda pour avoir accueilli la réunion, profitant de la facilité des infrastructures

d'organisation de réunion et de transport. Il a exprimé une satisfaction particulière à l'hon. Le Ministre, pour avoir soutenu à la fois l'AAP et ApiExpo Afrique 2016 ainsi que le Directeur des Services vétérinaires qui a présidé la réunion pour les trois jours. Il a également exprimé sa profonde gratitude au donateur, l'Union européenne, pour le financement du projet, et pour leur soutien constant à l'UA-BIRA.